
Vue d'ensemble



Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies. Les sites Internet www.insee.fr et <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels. Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat ou l'OCDE, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Inégalités de niveaux de vie et pauvreté en 2013

Antoine Boiron, Michel Huwer, Julie Labarthe*

En 2013, en France métropolitaine, le niveau de vie médian de la population s'élève à 20 000 euros annuels. Il reste quasiment inchangé, en euros constants, par rapport à celui de 2012, s'inscrivant dans une tendance à la baisse depuis 2008. Sur cinq ans, entre 2008 et 2013, le niveau de vie médian a perdu 1,1 %. Cette baisse est toutefois mesurée par rapport à celle observée dans d'autres pays d'Europe.

Entre 2008 et 2011, les inégalités se sont nettement creusées sous l'effet de la hausse du chômage. De 2011 à 2013, les niveaux de vie diminuent chez les plus aisés en raison notamment d'un repli des revenus financiers, tandis que le niveau de vie des plus modestes progresse légèrement. Sur cette seconde période, les inégalités se réduisent, effaçant la hausse de 2008-2011. Au total, depuis 2008, le premier décile de niveau de vie baisse de 3,5 % en euros constants.

En 2013, le seuil de pauvreté, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1 000 euros mensuels. La pauvreté concerne 8,6 millions de personnes, soit 14,0 % de la population. Cette proportion diminue légèrement en 2012 et 2013 (- 0,4 puis - 0,3 point), mais, sur cinq ans, la pauvreté a augmenté de 0,7 point, en rupture avec sa tendance précédente à la baisse. Cette hausse de la pauvreté, plus modérée qu'ailleurs en Europe, touche surtout les ménages actifs, notamment les ouvriers, les familles monoparentales et les familles nombreuses.

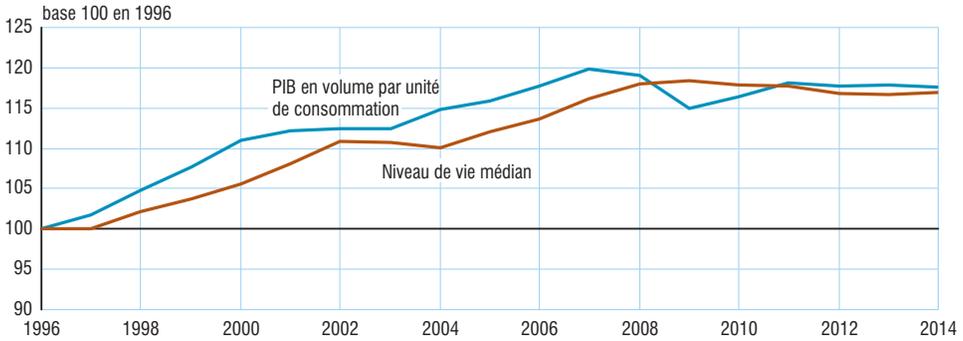
En 2013, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (*encadré 1*), le **niveau de vie médian** (D5) des personnes vivant dans un **ménage** de France métropolitaine est de 20 000 euros, soit 1 667 euros par mois. Pour une famille composée d'un couple avec deux enfants de moins de 14 ans, cela correspond à un **revenu disponible** de 42 000 euros par an (soit 3 500 euros par mois). Ce montant partage la population en deux, la première moitié se situant au-dessous et la seconde au-dessus.

Entre 2008 et 2013, du fait de la crise de 2009, le niveau de vie médian a baissé de 0,2 % en moyenne annuelle

En 2013, le niveau de vie médian est quasiment stable (- 0,1 % en euros constants), s'inscrivant dans une légère tendance à la baisse depuis la crise économique de 2008 (*figure 1*). Cette lente diminution sur cinq ans du niveau de vie médian est inédite sur la période d'observation des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux, de 1996 à 2013. De façon générale, le niveau de vie évolue de façon moins heurtée que le produit intérieur brut (PIB) par **unité de consommation** et suit les fluctuations conjoncturelles avec un peu de retard. En effet, l'emploi ne s'ajuste pas immédiatement et les stabilisateurs automatiques (allocations de chômage, prestations sociales sous condition de ressources) amortissent l'effet des évolutions

* Antoine Boiron, Michel Huwer, Julie Labarthe, Insee.

1. Évolution du PIB par unité de consommation et du niveau de vie médian de 1996 à 2014



Champ : France pour le PIB ; France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante pour le niveau de vie médian.

Sources : Insee, comptes nationaux, base 2010 (données semi-définitives pour 2013, provisoires pour 2014) ; Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétro-polées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013, modèle Ines 2013 et 2014, calculs Insee.

conjoncturelles sur le revenu disponible des ménages. La période 1996-2013 a connu quatre séquences. Dans le contexte d'une conjoncture favorable et d'une baisse du chômage, le niveau de vie médian a progressé à un rythme annuel moyen de 2,0 % entre 1996 et 2002. Puis, jusqu'en 2004, le ralentissement de l'activité et la hausse du chômage conduisent à une légère diminution du niveau de vie médian, de 0,4 % en moyenne annuelle. Sous l'effet de la reprise économique, il repart à la hausse en 2005, avec un rythme annuel moyen de + 1,7 % jusqu'en 2008.

En 2009, avec le choc de la crise qui débute fin 2008, le PIB connaît une baisse d'une ampleur inobservée depuis la grande dépression des années 1930. Le taux de chômage progresse très rapidement, passant de 7,1 % en 2008 à 8,7% en 2009. Grâce aux stabilisateurs automatiques et aux mesures de relance, le niveau de vie des ménages ne diminue pas immédiatement, mais ralentit néanmoins très nettement (+ 0,3 %). Puis, en 2010 et 2011, malgré la reprise, le niveau de vie médian baisse légèrement, de 0,2 % en rythme annuel : le chômage augmente un peu, surtout le chômage de longue durée, et certaines mesures exceptionnelles prises en 2008 pour relancer l'économie arrivent à leur terme. En 2012 et 2013, le PIB par unité de consommation ralentit très nettement et le taux de chômage repart à la hausse. Dans le même temps, le niveau de vie médian baisse de 0,8 % en 2012, puis de 0,1 % en 2013. Sur l'ensemble de la période 2008-2013, le niveau de vie médian a reculé de 1,1 %, soit 0,2 % en moyenne annuelle.

L'évolution de la médiane peut cependant masquer des variations plus contrastées le long de l'échelle des niveaux de vie, d'ailleurs différentes selon la période considérée. Ainsi, de 1996 à 2002, la croissance très dynamique du niveau de vie médian s'accompagne d'une hausse plus marquée dans le bas de la distribution des niveaux de vie : tandis que le niveau de vie médian augmentait de 10,1 % et le plus haut décile (D9) de 9,2 %, le premier décile (D1) gagnait 16,2 %. Les inégalités se réduisaient donc. Ainsi, le **rapport interdécile** D9/D1 entre le dernier et le premier décile de niveau de vie est passé de 3,5 à 3,3 (figure 2). Le dynamisme de l'activité avait certes tiré les revenus des indépendants et des détenteurs de patrimoine, plutôt situés dans le haut de la distribution, et la part de niveau de vie détenue par le cinquième le plus aisé de la population s'était accrue (passant de 37,0 % en 1996 à 37,6 % en 2004). Mais, sous l'effet de la baisse du chômage et de l'amélioration des prestations sociales, la part détenue par le cinquième le plus modeste avait, en proportion, progressé davantage et le rapport des niveaux de vie moyens entre ces deux groupes (un indicateur d'inégalité appelé **ratio (100-S80)/S20**) s'était légèrement réduit, de 4,1 à 4,0. L'indice de Gini, lui, passait de 27,9 % à 28,1 %.

Une enquête Revenus fiscaux et sociaux rénovée

L'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) a connu en 2013 des améliorations méthodologiques importantes.

La première a été la prise en compte des évolutions introduites en 2013 dans l'enquête Emploi en continu de 2013 (qui constitue le socle de l'ERFS), visant notamment à mieux cerner certaines populations difficiles à appréhender par l'enquête, comme les étudiants.

Le deuxième changement concerne l'amélioration du calcul de l'impôt et de la taxe d'habitation dans le revenu disponible. Jusqu'à présent, les revenus et les impôts provenaient de la même déclaration fiscale. Si la méthode antérieure avait été appliquée, l'impôt déduit des revenus perçus en 2013 aurait été l'impôt dû au titre de ces revenus, c'est-à-dire l'impôt payé effectivement en 2014. Dans la nouvelle méthode, on déduit du revenu de 2013 l'impôt effectivement payé en 2013, dû au titre des revenus de 2012.

Enfin, deux changements fiscaux importants ont été introduits à compter de 2013. D'une part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus sont désormais prises en compte dans le revenu déclaré à l'administration fiscale. D'autre part, l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé est maintenant intégré dans les salaires déclarés à l'administration. Ces ressources sont donc désormais comptabilisées dans le revenu disponible calculé dans l'ERFS.

En prenant en compte l'impôt payé effectivement en 2013, les majorations de pension et la participation employeur aux contrats de complémentaire santé, la notion de revenu dans l'ERFS s'est rapprochée de celle de la comptabilité nationale, ainsi que de celle de l'enquête européenne SRCV-SILC. La cohérence entre sources s'en trouve renforcée, ce qui facilite leur comparaison.

Ces innovations, de nature méthodologique, modifient le niveau des indicateurs fournis par l'enquête. Leur effet doit donc être neutralisé pour analyser proprement l'évolution de ces indicateurs d'une année sur l'autre. C'est pourquoi une nouvelle estimation de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012 a été produite, selon les mêmes procédures que celles retenues pour l'ERFS 2013. Elle conduit à de légères révisions des résultats publiés en septembre 2014 sur les niveaux de vie en 2012. En particulier, le taux de pauvreté pour l'année 2012 est révisé à la hausse de 0,4 point (de 13,9 % avec l'ancienne méthodologie à 14,3 % avec la nouvelle). L'indice de Gini est lui aussi revu à la hausse, de 0,303 à 0,305 (tableau).

Les effets sont cependant différenciés selon l'âge. Les personnes âgées de 60 ans ou plus voient ainsi leur niveau de vie médian rehaussé de 1,9 % quand celui de l'ensemble de la population ne l'est que de 0,5 %.

Dans l'article, les évolutions entre 2011 et 2012 sont estimées à partir de la série non rétropolée, celles entre 2012 et 2013 le sont avec l'enquête rénovée. Les évolutions entre 2011 et 2013 sont obtenues en chaînant ces évolutions annuelles.

Impact des révisions sur les niveaux de vie annuels et indicateurs d'inégalités en 2012

	Niveau 2012		Impact (en %)
	Non rétropolé	Rétropolé	
Seuils de niveau de vie (en milliers d'euros 2012)			
Niveau de vie médian (D5)	19,9	20,0	0,5
Premier décile de niveau de vie (D1)	10,7	10,6	-0,8
Neuvième décile de niveau de vie (D9)	37,8	37,9	-0,2
Rapports interdécales			(en points)
D9/D1	3,5	3,6	0,1
D9/D5	1,9	1,9	0,0
D5/D1	1,9	1,9	0,0
Masses de niveau de vie détenues			
S20 (en %)	8,6	8,5	-0,1
S50 (en %)	30	29,9	-0,1
S80 (en %)	60,8	60,7	-0,1
(100-S80)/S20	4,6	4,6	0,0
Indice de Gini	0,303	0,305	0,002
Taux de pauvreté à 60 %	13,9	14,3	0,4
Taux de pauvreté à 50 %	8,1	8,5	0,4

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2012.

2. Niveaux de vie annuels et indicateurs d'inégalités de 1996 à 2013

	1996	2004	2008	2009	2010	2010 ¹	2011	2012	2012 ²	2013
Seuils de niveau de vie (en euros 2013)										
Niveau de vie médian (D5)	17 170	18 910	20 260	20 330	20 240	20 110	20 100	19 920	20 020	20 000
Premier décile de niveau de vie (D1)	9 130	10 610	11 230	11 100	10 950	10 920	10 820	10 700	10 620	10 730
Neuvième décile de niveau de vie (D9)	32 070	35 020	37 930	38 210	38 080	37 710	38 500	37 760	37 890	37 200
Rapports interdéciles										
D9/D1	3,5	3,3	3,4	3,4	3,5	3,5	3,6	3,5	3,6	3,5
D9/D5	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
D5/D1	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9
Masses de niveau de vie détenues										
S20 (en %)	9,0	9,3	9,0	8,9	8,7	8,7	8,6	8,6	8,5	8,8
S50 (en %)	31,0	31,2	30,9	30,7	30,2	30,1	29,8	30,0	29,9	30,6
S80 (en %)	63,0	62,4	61,6	61,8	61,0	60,7	60,5	60,8	60,7	61,8
(100-S80)/S20	4,1	4,0	4,3	4,3	4,5	4,5	4,6	4,6	4,6	4,3
Indice de Gini	0,279	0,281	0,289	0,290	0,299	0,303	0,306	0,303	0,305	0,291

1. À partir de 2011, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. Une nouvelle version du millésime 2010 a également été produite avec l'enquête Patrimoine 2010, afin de pouvoir apprécier les évolutions entre 2010 et 2011.

2. Cette série correspond à la série mise en cohérence avec celle de 2013 (encadré 1).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les 20 % les plus modestes disposent en 2013 de 8,8 % de la somme des revenus disponibles par UC (S20), les 20 % les plus aisés perçoivent 38,2 % de la somme des revenus disponibles par UC (complément à 100 de S80), soit 4,3 fois plus.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013.

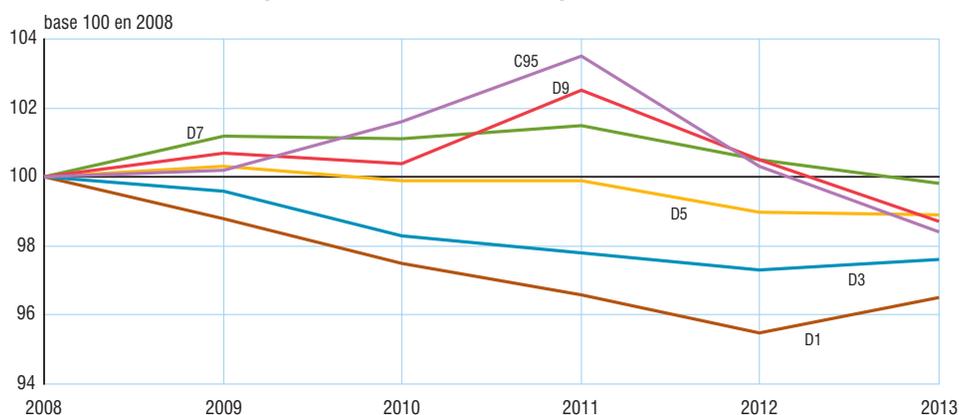
En revanche, entre 2004 et 2008, l'embellie de la situation économique a davantage bénéficié aux plus aisés et les inégalités se sont alors creusées par le haut. Ainsi, le ratio (100-S80)/S20 est passé de 4,0 à 4,3, tandis que l'**indice de Gini** a augmenté de 28,1 % à 28,9 %. Cette hausse des inégalités traduisait alors des évolutions très positives dans la partie très haute de la distribution. Selon les **Revenus fiscaux localisés**, l'évolution des différents déciles de revenu déclaré par unité de consommation se situe entre 6 et 8 %, conduisant à une relative stabilité des inégalités sur les neuf dixièmes de l'échelle des niveaux de vie, alors que le seuil délimitant le millième le plus aisé de la population a crû de 19 % et celui délimitant le dix-millième le plus aisé a crû de 34 % (fiche 1.23).

Entre 2008 et 2011, les inégalités se sont nettement creusées

Entre 2008 et 2013, les évolutions annuelles sont très différenciées à la fois selon la position sur l'échelle des niveaux de vie (figure 3) et en fonction des années. En 2009, la récession se répercute sur l'ensemble de la distribution, mais les plus modestes sont les plus touchés : les quatre premiers déciles diminuent (de - 1,2 % pour le 1^{er} décile à - 0,4 % pour le 4^e décile), tandis que les derniers déciles continuent de progresser à un rythme plus modéré qu'entre 2004 et 2008 (de + 0,3 % pour la médiane à + 0,7 % pour le 9^e décile). Tout en haut de l'échelle des niveaux de vie, cependant, l'impact de la crise financière sur les revenus du patrimoine (une composante du revenu disponible dont le poids croît avec le niveau de vie), affecte fortement les plus aisés : selon les Revenus fiscaux localisés, le seuil des 1 % les plus aisés, en termes de revenu déclaré par unité de consommation, baisse de 1,8 %, celui du millième le plus aisé de 6,9 %. De sorte que l'indicateur de Gini ne connaît qu'une hausse négligeable (de 28,9 % à 29,0 %) et le ratio (100-S80)/S20 reste stable, à 4,3. La reprise économique observée en 2010 et 2011 conduit à un rebond des revenus des indépendants et à un redressement des revenus du patrimoine qui efface le recul subi en 2009. Elle se traduit aussi par un dynamisme des salaires les plus élevés. Ainsi, les inégalités se creusent pendant deux ans : les revenus se dégradent d'autant plus fortement que l'on descend dans l'échelle des niveaux de vie, tandis que la reprise se traduit dès 2010 par une hausse de

1,3 % du 95^e percentile, c'est-à-dire du seuil délimitant les 5 % les plus aisés dans la population, qui se poursuit en 2011 (+ 1,9 %). Pour le reste de la moitié supérieure de la distribution, il faut attendre 2011 pour voir une amélioration, qui est du reste d'autant plus forte que le niveau de vie est élevé (+ 0,1 % pour le 6^e décile à + 2,1 %, pour le 9^e décile), grâce à l'augmentation des plus hauts salaires et des revenus du patrimoine. Dans le même temps, pour les plus bas revenus, le taux de chômage ne baisse pas et son indemnisation se réduit au fur et à mesure que la durée du chômage s'allonge. Globalement, les différents indicateurs d'inégalité entre 2008 et 2011 montrent que la crise économique a creusé les écarts de niveaux de vie : l'indice de Gini augmente de 1,3 point entre 2008 et 2011, passant de 28,9 % à 29,9 % de 2008 à 2010 (ancienne série), puis de 30,3 % à 30,6 % entre 2010 et 2011 (nouvelle série). De même, le rapport entre les masses de niveau de vie détenues par les 20 % les plus riches et les 20 % les moins aisés (100-S80)/S20 passe de 4,3 à 4,6. Quel que soit l'indicateur, les inégalités atteignent alors le niveau le plus élevé observé sur la période 1996-2011, porté par la forte augmentation des très hauts revenus et le repli des revenus les plus modestes entre 2008 et 2011.

3. Évolution de certains quantiles de niveau de vie depuis 2008



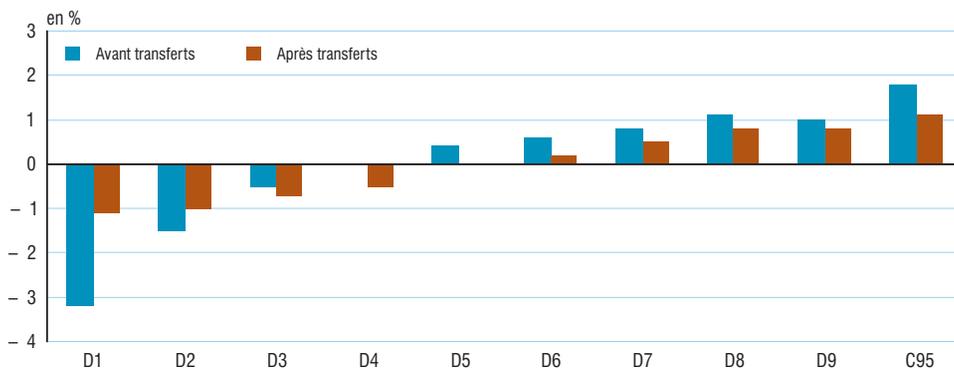
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2009, le premier décile de niveau de vie (D1) s'élève à 98,8 % de son niveau de 2008.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008 à 2013.

Le système socio-fiscal a toutefois amorti l'impact de la crise économique sur la croissance des inégalités. En considérant les revenus avant transferts, c'est-à-dire les revenus d'activité (y compris les allocations chômage), les retraites et les revenus du patrimoine, le creusement des inégalités est beaucoup plus marqué. Les transferts sociaux (prestations familiales, allocations logement, minima sociaux) et fiscaux (impôts sur le revenu, CSG, etc.) ont atténué les écarts d'un bout à l'autre de la distribution. Le 1^{er} décile de revenu par unité de consommation baisse ainsi avant transferts de 3,2 % en moyenne par an entre 2008 et 2011 et de 1,1 % après transferts. Pour le 2^e décile, les évolutions sont respectivement de - 1,5 % et - 1,0 % (figure 4). Au contraire, pour le dernier décile, le dynamisme du revenu est un peu ralenti, passant de 1,0 % à 0,8 %.

4. Évolution annuelle moyenne des déciles de niveaux de vie avant et après transferts socio-fiscaux entre 2008 et 2011



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008 à 2011.

De 2011 à 2013, les inégalités diminuent

De 2011 à 2013, les niveaux de vie diminuent chez les plus aisés et progressent légèrement chez les plus modestes. En 2012, la situation se détériore pour l'ensemble de la population, ce qui constitue un tournant pour la moitié supérieure de la distribution jusqu'ici relativement épargnée par les effets de la crise. La dégradation se poursuit dans le haut de la distribution en 2013. La baisse des revenus entre 2011 et 2013 reste mesurée entre le 4^e décile et le 8^e décile (-0,4 % à -0,8 % en moyenne annuelle). Elle est très forte dans le haut de la distribution (-1,9 % pour le 9^e décile, -2,5 % pour le seuil délimitant les 5 % les plus aisés).

Dans le bas de la distribution, l'évolution est assez différente. Si l'année 2012 reste dans le prolongement des années 2008-2011, avec un niveau de vie qui continue de baisser, en 2013, les trois premiers déciles de niveaux de vie augmentent légèrement, le premier décile (D1) progressant de façon plus marquée (+1,1 % en euros constants). C'est la première fois depuis le début de la crise qu'il augmente. Sur deux ans, les revenus des plus modestes n'évoluent guère : 0,0 % pour les deux premiers déciles, -0,1 % pour le troisième et -0,2 % pour le quatrième, une stagnation qui contraste avec le recul dans les déciles plus élevés.

Il en résulte une réduction nette des principaux indicateurs d'inégalité. Entre 2011 et 2013, l'indice de Gini diminue de 1,7 point, s'établissant à 29,1 %. Ce repli efface l'augmentation de 1,3 point enregistrée depuis le début de la crise, entre 2008 et 2011. Dans le même temps, le rapport entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % de personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % les plus modestes diminue fortement, de 4,6 à 4,3, retrouvant le niveau de 2008. Enfin, le rapport entre le 1^{er} décile et le 9^e décile recule de 0,2 point pour atteindre 3,5 en 2013.

La baisse des inégalités entre 2011 et 2013 renvoie à l'évolution contrastée des composantes du revenu disponible

En premier lieu, la part des revenus du patrimoine (revenus financiers, loyers perçus par des propriétaires louant un logement) dans le revenu disponible des ménages a nettement diminué, passant notamment de 11,9 % à 10,9 % entre 2012 et 2013. Cette baisse concerne essentiellement les revenus d'assurance-vie en 2012, puis les dividendes et les intérêts perçus en 2013. Elle explique le recul très marqué des niveaux de vie en haut de la distribution. Dans le dernier décile de niveau de vie, en effet, les revenus du patrimoine représentent 25,9 % du revenu disponible (fiche 1.6), une part beaucoup plus importante que dans le reste de la population (6,1 %).

Deux phénomènes peuvent expliquer cette baisse marquée des revenus du patrimoine en 2013. D'une part, les taux d'intérêt se sont nettement repliés. D'autre part, la perspective d'une hausse de la fiscalité s'appliquant aux dividendes versés en 2013 (remplacement du prélèvement forfaitaire libératoire par l'intégration dans le barème de l'impôt sur le revenu, assujettissement aux cotisations sociales des dividendes dépassant 10 %) a pu conduire certaines entreprises, en particulier des petites structures, à abaisser ou décaler leurs versements de dividendes.

En second lieu, les ménages les plus aisés ont été les plus concernés par la hausse des impôts de 2011 à 2013 : en 2013, les impôts directs pris en compte dans l'ERFS représentent 27,9 % du revenu disponible des ménages situés au-dessus du 9^e décile, soit 1,8 point de plus qu'en 2012 selon l'ERFS rénovée (encadré 1), cette part ayant déjà augmenté de 1,2 point entre 2010 et 2011 selon l'ancienne série¹.

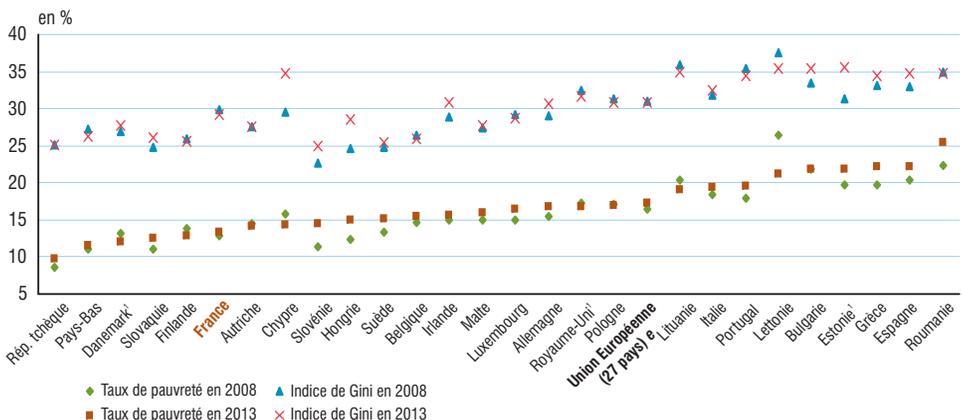
De fait, entre 2011 et 2013, plusieurs mesures fiscales ont particulièrement concerné les revenus les plus élevés : non-réévaluation des tranches d'imposition entre 2011 et 2012, instauration d'une contribution exceptionnelle sur les très hauts revenus en 2012, création d'un prélèvement forfaitaire obligatoire en 2013 pour les capitaux mobiliers jusqu'ici soumis au prélèvement forfaitaire libératoire, création d'une tranche supplémentaire d'imposition en 2013 et plafonnement de l'effet du quotient familial.

Enfin, en 2012, les revenus d'activité ont nettement diminué pour les ménages les plus aisés, sous l'effet du repli du revenu des indépendants et de la baisse des salaires les plus élevés. En 2013, ces revenus d'activité augmentent selon l'ERFS dans le bas de la distribution en raison d'une hausse de la durée du travail.

In fine, les années 2012 et 2013 corrigent les évolutions observées après 2008, ramenant l'inégalité à un niveau proche de celui d'avant la crise. Les données relatives aux revenus de 2014 ne sont pas encore disponibles. Cependant, selon des premières estimations réalisées grâce au modèle de microsimulation Ines, le niveau de vie des plus modestes ne devrait pas progresser en 2014 (encadré 2).

Au total, les inégalités se sont plus réduites en France depuis le début de la crise économique que dans le reste de l'Union européenne à 27 (figure 5). Les comparaisons au sein de

5. Inégalités de niveau de vie et taux de pauvreté au seuil de 60 % en Europe en 2008 et 2013



1. Rupture de série.

Note : les années correspondent aux années de perception des revenus et non à celles de l'enquête SILC qui est celle retenue dans les publications d'Eurostat.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

1. Dans la nouvelle série de l'ERFS, l'augmentation de la fiscalité pour les plus hauts revenus concernant l'impôt sur le revenu payé en 2013 sur les revenus 2012 est comptabilisée en 2013, alors que dans l'ancienne série, elle l'est en 2012 (encadré 1). L'augmentation de la fiscalité observée dans l'ERFS entre 2011 et 2012 est celle des impôts 2012 et 2013 payés sur les revenus 2011 et 2012.

Une estimation plus précoce de la distribution des niveaux de vie

L'Insee publie en septembre tous les ans les premiers résultats de l'ERFS, source de référence en France sur la mesure des inégalités de revenus, le niveau de vie médian des ménages, le taux de pauvreté et les principaux indicateurs d'inégalité de niveau de vie relatifs à l'avant-dernière année. Le délai de 20 mois entre la fin de l'année considérée et la date de la publication est nécessaire pour disposer d'informations fiables sur les revenus perçus par les ménages. En effet, les données administratives sur les revenus, plus fiables que les données déclaratives des ménages, ne sont disponibles que plus d'un an après la période considérée.

Pour évaluer plus rapidement la situation et l'efficacité des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités, l'Insee met depuis fin 2015 des indicateurs plus précoces à disposition.

Ne pouvant lui-même réduire le délai nécessaire pour disposer de l'information fiscale sur les revenus, l'Insee expérimente une méthode

fondée sur le modèle de microsimulation Ines afin de produire en fin d'année N + 1 (par exemple 2015) des indicateurs avancés sur l'année N (2014). Cette méthode consiste à simuler la situation de l'année N à partir d'un échantillon représentatif de ménages de l'année N - 1, des dernières données démographiques et économiques agrégées et des barèmes de la législation sociale et fiscale. D'après l'exercice mené sur les années précédentes, les résultats les plus probants sont obtenus pour le taux de pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian, et dans une moindre mesure pour l'évolution du niveau de vie médian, l'indice de Gini et le rapport interdécile D9/D1.

Pour l'année 2014, la microsimulation indique une hausse du taux de pauvreté de 0,2 point, après deux années de recul. Ainsi, le taux de pauvreté en 2014 s'établirait à 14,2 %.

La baisse des inégalités constatée en 2012 et 2013 ne se poursuivrait pas en 2014 : le coefficient de Gini augmenterait légèrement et le rapport interdécile resterait stable.

L'Union européenne repose sur le dispositif d'enquêtes *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC), une enquête différente de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, qui sert de référence pour établir les statistiques nationales sur les niveaux de vie et la pauvreté (voir *annexe Sources et méthodes*). D'après l'enquête SILC, grâce au repli très net observé entre 2011 et 2013, l'indice de Gini a davantage baissé en France (- 0,7 point de pourcentage) que dans l'ensemble de l'Union européenne à 27 (- 0,1 point). Dans le même temps, elle fait partie des pays avec l'évolution du niveau de vie médian la moins défavorable (+ 0,3% contre - 3,0 % en moyenne dans l'Union européenne). Au sein de l'Union européenne, les évolutions sont très contrastées selon les pays. L'indice de Gini a nettement diminué dans quelques pays de l'Union européenne comme la Lettonie (- 2 points), les Pays-Bas (- 1,0 point), la Lituanie ou le Portugal (- 0,9 point), mais cette baisse s'est accompagnée d'une nette réduction du niveau de vie médian entre 2008 et 2013 (de - 5,9 % aux Pays-Bas à - 10,7 % en Lettonie). À l'inverse, les inégalités ont fortement augmenté à Chypre (+ 5,3 points) et en Hongrie (+ 3,9 points). Elles sont aussi orientées à la hausse en Allemagne, en Espagne ou en Grèce (de + 1,4 à + 1,8 point). Les situations de ces trois pays sont de fait très contrastées : le niveau de vie médian de l'Espagne et de la Grèce a chuté de respectivement 17,8 % et 39,1 %, alors qu'il diminuait beaucoup plus modérément en Allemagne (- 1,5 %). Finalement, la France reste dans une position médiane, avec un indice de Gini de 29,2 % contre 30,9 % pour l'ensemble de l'Union européenne.

Entre 2008 et 2013, le niveau de vie des plus modestes a reculé

En définitive, au cours de ces cinq années de baisse légère du revenu médian en France, les niveaux de vie de l'ensemble de la distribution ont diminué, le 8^e décile faisant exception. Le niveau de vie diminue d'autant plus qu'il se situe dans le bas de la distribution (de - 3,5 %

pour le 1^{er} décile à - 0,2 % pour le 7^e décile). Il progresse au niveau du 8^e décile (+ 1,1 %) et diminue nettement vers le 9^e décile (- 1,3 %, - 1,6 % pour le dernier vingtile). Si, en 2013, la plupart des indicateurs usuels d'inégalité sont proches de leur niveau de 2008, le rapport entre le niveau de vie médian et le premier décile a tout de même augmenté de 0,1 point sur la période.

14 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté en 2013

En 2013, 8,6 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire (seuil à 60 % de la médiane), qui s'élève à 1 000 euros par mois (*figure 6*). À titre de comparaison, pour une personne seule, le socle du revenu de solidarité active (RSA) s'élève à 483 euros au 1^{er} janvier, puis 493 euros au 1^{er} septembre, et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) à 787 euros (au 1^{er} avril), sachant que d'autres prestations complètent souvent le revenu disponible de ces allocataires. Ainsi, en 2013, la moitié des personnes vivant dans un ménage percevant le RSA socle ont un niveau de vie mensuel inférieur à 849 euros et 65,4 % d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté, alors que pour les bénéficiaires du minimum vieillesse, le niveau de vie médian s'élève à 1 025 euros et le taux de pauvreté à 45,7 %.

6. Indicateurs de pauvreté de 1996 à 2013

	1996	2004	2008	2009	2010	2010 ¹	2011	2012	2012 ²	2013
Seuil à 60 % de la médiane										
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 179	7 382	7 836	8 173	8 617	8 520	8 729	8 540	8 824	8 648
Taux de pauvreté (en %)	14,5	12,6	13,0	13,5	14,1	14,0	14,3	13,9	14,3	14,0
Seuil de pauvreté (euros 2013/mois)	859	945	1013	1017	1012	1005	1005	996	1001	1000
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2013/mois)	693	775	825	824	820	814	812	791	788	802
Intensité de la pauvreté (en %)	19,2	18,0	18,5	19,0	18,9	19,0	19,1	20,5	21,2	19,8
Seuil à 50 % de la médiane										
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	4 550	3 896	4 272	4 507	4 755	4 677	4 856	4 977	5 245	4 953
Taux de pauvreté (en %)	8,1	6,6	7,1	7,5	7,8	7,7	7,9	8,1	8,5	8,0
Seuil de pauvreté (euros 2013/mois)	715	788	844	847	843	838	837	830	834	833
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2013/mois)	592	671	695	700	693	690	692	678	679	692
Intensité de la pauvreté (en %)	17,3	14,8	17,7	17,4	17,8	17,7	17,4	18,3	18,6	17,0

1. À partir de 2011, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. Une nouvelle version du millésime 2010 a également été produite avec l'enquête Patrimoine 2010, afin de pouvoir apprécier les évolutions entre 2010 et 2011.

2. Cette série a été recalculée à partir des données de l'année 2012 en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013 (*encadré 1*).

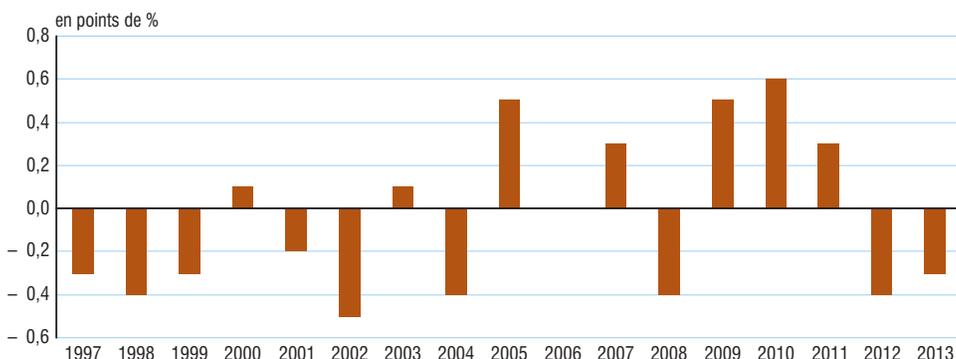
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, 14,0 % de la population vit avec un niveau de vie en dessous du seuil de pauvreté (taux de pauvreté). La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 802 euros par mois, soit 19,8 % de moins que le seuil de pauvreté (intensité de la pauvreté).

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013.

Le taux de pauvreté monétaire s'élève en 2013 à 14,0 % de la population, soit un niveau en légère baisse par rapport à celui de 2012 (14,3 %), prolongeant la diminution observée entre 2011 et 2012 (- 0,4 point de pourcentage). Le taux de pauvreté a nettement augmenté entre 2008 et 2011 (de 1,4 point), avant de reculer de 0,7 point entre 2011 et 2013 (*figure 7*), dans un contexte où le niveau de vie médian a baissé de 1,0 % sur deux ans. Dans le même temps depuis 2008, l'**intensité de la pauvreté** a progressé de 0,5 point de pourcentage, traduisant la détérioration de la situation des plus pauvres par rapport au reste de la population. Cette aggravation de la pauvreté est inédite en France. En effet, la pauvreté a diminué de façon quasiment continue entre 1996 et 2004 (- 1,9 point). Depuis, elle n'avait reculé que de façon ponctuelle, en 2008 (du fait notamment du report de l'actualisation des ressources prises en compte dans le calcul des prestations familiales), se stabilisant autour de 13 %.

7. Variation du taux de pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian de 1996 à 2013



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux métropolitaines de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013.

L'augmentation du taux de pauvreté entre 2008 et 2013 est plus mesurée en France qu'ailleurs en Europe grâce à l'amélioration observée ces deux dernières années. Selon l'enquête SILC, le taux de pauvreté monétaire relative a crû de 0,4 point entre 2008 et 2013, alors qu'il progressait de 0,7 point dans l'ensemble de l'Union européenne à 27.

Le taux de pauvreté monétaire a augmenté plus fortement par rapport à la moyenne européenne dans la majorité des pays de l'Union. Le taux de pauvreté a ainsi très nettement crû en Hongrie (+ 2,6 points), Roumanie (+ 3,0 points) et Slovaquie (+ 3,2 points), pays où le seuil de pauvreté a de plus baissé (de - 6,6 % en Roumanie à - 8,9 % en Slovaquie). La Grèce et l'Espagne ont connu des augmentations fortes (de + 1,8 point en Espagne et de + 2,4 points en Grèce), dans un contexte de chute du seuil de pauvreté, et avec des niveaux de pauvreté parmi les plus élevés d'Europe, aux alentours de 22 %. L'augmentation du taux de pauvreté est comprise entre 1,0 et 1,6 % en Belgique, Italie, Allemagne et Portugal. À l'inverse, la pauvreté a très nettement reculé en Lettonie (- 5,2 points), en Lituanie (- 1,2 point) et à Chypre (- 1,8 point). Mais dans ces pays, la baisse de la pauvreté monétaire s'accompagne d'une chute du seuil de pauvreté (- 20,5 % à Chypre, - 10,5 % en Lettonie et en Lituanie) et traduit donc le fait que la situation médiane s'est plus dégradée que celle des plus pauvres. En revanche, le taux de pauvreté a perdu 1,0 point en Finlande, alors que le seuil de pauvreté y est resté stable.

En définitive, cinq ans après le début de la crise économique, la France a toujours un taux de pauvreté qui se situe dans le bas de l'échelle européenne. Selon l'enquête SILC, il s'élève à 13,3 % contre 16,7 % en moyenne en Europe. Seuls cinq pays ont des taux plus faibles : les Pays-Bas, la Finlande, le Danemark, ainsi que la République tchèque et la Slovaquie, ces deux pays ayant toutefois des seuils de pauvreté beaucoup plus faibles qu'en France.

Les actifs plus touchés par la pauvreté monétaire qu'en 2008

En 2013, la situation vis-à-vis du marché du travail est toujours le principal facteur explicatif de la pauvreté monétaire (figure 8). En premier lieu, celle-ci touche moins les actifs que les inactifs : 10,5 % des personnes actives ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, contre 14,8 % des inactifs. Mais surtout, parmi les actifs, le risque d'être pauvre est 4,9 fois moins élevé pour les personnes en emploi que pour les chômeurs (dont 37,3 % se situent sous le seuil de pauvreté). Toutefois, occuper un emploi ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté : 1,9 million de personnes ayant un emploi vivent en dessous du seuil de pauvreté, soit 7,6 %

8. Taux de pauvreté au seuil de 60 % selon les caractéristiques sociodémographiques en 2013

	Niveau 2013 (en %)	Évolution 2008-2013 (en points de pourcentage)
Selon le statut d'activité au sens du BIT		
Actifs de 18 ans ou plus	10,5	0,5
Actifs occupés	7,6	- 0,2
<i>dont : salariés</i>	6,3	- 0,4
<i>indépendants</i>	17,9	1,6
Chômeurs	37,3	0,6
Inactifs de 18 ans ou plus	14,8	- 0,1
Retraités	7,9	- 1,1
Autres inactifs	30,1	2,0
Inactifs de moins de 18 ans	19,6	1,7
Selon la catégorie socioprofessionnelle pour les actifs		
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	22,0	2,0
Cadres supérieurs ¹	3,7	0,6
Professions intermédiaires ¹	4,6	- 0,4
Employés	11,2	0,5
Ouvriers	15,0	1,6
Selon la composition familiale		
Personnes seules	15,4	- 1,0
Familles monoparentales	32,5	1,3
Couples sans enfant	6,2	- 0,6
Couples avec un enfant	8,4	0,1
Couples avec deux enfants	10,0	1,0
Couples avec trois enfants ou plus	22,6	3,5

1. Dont professions libérales.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : 10,5 % des actifs de 18 ans ou plus vivent sous le seuil de pauvreté en 2013. Ce taux a augmenté de 0,5 point de pourcentage entre 2008 et 2013.
Sources : Insee ; DGFIP-Cnaf -Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008 à 2013.

des actifs occupés. Parmi les inactifs, les retraités sont les moins touchés par la pauvreté : grâce au système de retraite, au minimum vieillesse et aux allocations logement, seuls 7,9 % vivent sous le seuil de pauvreté.

La crise a modifié l'effet de la situation vis-à-vis de l'emploi sur le risque de pauvreté : entre 2008 et 2013, les écarts entre actifs et inactifs se sont réduits, ceux entre actifs occupés et chômeurs se sont accentués. Chez les actifs, le taux de pauvreté des chômeurs a augmenté (+ 0,6 point) en même temps que la durée du chômage, quand celui des personnes en emploi s'est réduit légèrement (- 0,2 point). Cependant, en raison de l'augmentation du poids des chômeurs, le taux de pauvreté de l'ensemble des actifs augmente (+ 0,5 point). Dans le même temps, la situation relative des retraités s'est améliorée, portée notamment par les revalorisations du minimum vieillesse entre 2007 et 2012, ainsi que par la poursuite de la progression du niveau des pensions. Et la baisse corrélative de leur risque de pauvreté compense la hausse observée chez les autres catégories d'inactifs (notamment chez les étudiants). Au sein des actifs, la plus grande augmentation de l'exposition à la pauvreté touche les ouvriers (+ 1,6 point) et les indépendants (+ 1,6 point), qui ont par ailleurs les taux de pauvreté les plus élevés (respectivement 15,0 % et 17,9 % en 2013). Les premiers sont les plus touchés par la hausse du chômage alors que, pour les indépendants, la baisse du niveau de vie traduit directement la baisse de leur activité.

Les familles monoparentales et les familles nombreuses sont les plus affectées par la hausse de la pauvreté

En 2013, les familles monoparentales et les couples avec trois enfants ou plus ont les taux de pauvreté les plus élevés (respectivement de 32,5 % et 22,6 %). À l'inverse, les personnes en couple avec moins de trois enfants sont les mieux lotis, avec des taux de pauvreté compris

entre 6,2 % pour les couples sans enfant à 10,0 % pour ceux ayant deux enfants. La situation plus défavorable des familles monoparentales ou nombreuses s'explique par des revenus d'activité plus faibles liés notamment à des taux d'activité plus bas ou à davantage de recours au temps partiel. Le taux de pauvreté des membres de ces familles a augmenté entre 2008 et 2013 (+ 1,3 point de pourcentage pour les familles monoparentales et + 3,5 points pour les couples avec trois enfants ou plus). Pour les premières, l'augmentation forte du taux de chômage des employés (qui représentent 45 % des chefs de famille monoparentale) a été décisive. Pour les couples avec trois enfants, où dans 35 % des cas seul un membre du ménage est actif en 2013, c'est, outre la hausse du chômage, notamment pour les ouvriers, la baisse des revenus d'indépendants qui ont fragilisé ces familles. En définitive, les enfants ont vu leur taux de pauvreté continûment augmenter entre 2008 et 2012 (+ 2,6 points) et se replier légèrement en 2013, s'établissant à 19,6 % en 2013.

La crise n'a donc pas changé le profil de la pauvreté, mais en a accentué certains traits : une plus grande intensité de la pauvreté, une plus forte présence des chômeurs, des ouvriers, des familles monoparentales ou nombreuses, se répercutant nettement sur la pauvreté des enfants. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Niveau de vie médian (D5) : niveau de vie au-dessus duquel se situe une moitié de la population, l'autre moitié se situant au-dessous.

Ménage : dans les enquêtes sur les Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), le ménage désigne l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Le ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marinières et les sans-abri) ou dans des communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc.).

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG], contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS], et d'autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). Cette mesure correspond au concept microéconomique.

Unités de consommation : elles sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Rapport interdécile : rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1). Il met en évidence l'écart entre le revenu plancher des 10 % des personnes les plus aisées et le revenu plafond des 10 % des personnes les plus modestes.

Ratio (100-S80)/S20 : il met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par unité de consommation détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres.

Définitions (suite)

Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu, les autres n'ayant rien). Il peut être exprimé en pourcentage.

Intensité de la pauvreté : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Revenus fiscaux localisés : voir *annexe Sources et méthodes*.

Pour en savoir plus

Minima sociaux et prestations sociales, ménages aux revenus modestes et redistribution - édition 2015, coll. « Études et Statistiques », Drees, juillet 2015.

« Revenus minima garantis : la moitié des bénéficiaires vivent avec moins de 920 euros par mois en 2012 », *Études et Résultats* n° 921, Drees, juin 2015.

« Les prestations familiales et de logement, en Métropole et dans les DOM : 50 milliards d'euros en 2013 », *Études et Résultats* n° 912, Drees, avril 2015.

« Emploi, chômage, population active en 2013 », *Dares Analyses* n° 052, Dares-Insee, juillet 2014.

« Redistribution : en 2013, les nouvelles mesures accroissent la fiscalité des ménages et réduisent légèrement les inégalités », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2014.

« Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2011 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2014.

Emploi et salaires, coll. « Insee Références », édition 2014.

« Les niveaux de vie en 2012 », *Insee Première* n° 1513, septembre 2014.

« Inégalités de niveau de vie et pauvreté de 1996 à 2008 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
